

Problème de la sécheresse et de l'approvisionnement en eau

Enquête auprès des familles paysannes en mai/juin 2019

Éditeur :

Union suisse des paysans
Laurstrasse 10
5201 Brugg
Tél. : +41 (0)56 462 51 11
info@sbv-usp.ch
www.sbv-usp.ch

Auteurs :

Ramon Lienhard, Fabienne Thomas, Albert Meier

Sommaire

Problème de la sécheresse et de l'approvisionnement en eau	1
1. Situation initiale	3
2. Résultats par canton et taille d'exploitation	3
3. Degré d'affectation en général	4
3.1. Ménage	5
3.2. Production végétale	5
3.3. Elevage	6
4. Irrigation	6
4.1. L'irrigation est-elle possible et, dans l'affirmative, sur quelle surface ?	6
4.1.1. Infrastructure d'irrigation	7
4.1.2. Approvisionnement en eau	8
4.1.3. Pour le ménage	8
4.1.4. Pour l'irrigation	8
4.1.5. Pour l'élevage	9
4.2. Coût de l'irrigation	9
5. Infrastructure/Assurance	10
5.1. Infrastructure d'irrigation	10
5.2. Assurance	10
6. Régions d'estivage	11
6.1. UGBF	11
6.2. Ravitaillement en eau des exploitations d'estivage	12
7. Messages principaux et conclusions	13
8. Recommandations d'actions	13

1. Situation initiale

L'année 2018 s'est révélée extrêmement sèche dans de nombreuses régions de Suisse. La région orientale s'en est particulièrement ressentie, mais également d'autres parties de Plateau, de Suisse centrale et de Suisse romande. L'USP a effectué une enquête auprès des agricultrices et des agriculteurs pour se faire une idée de la situation et pouvoir s'armer pour les périodes de sécheresses à venir.

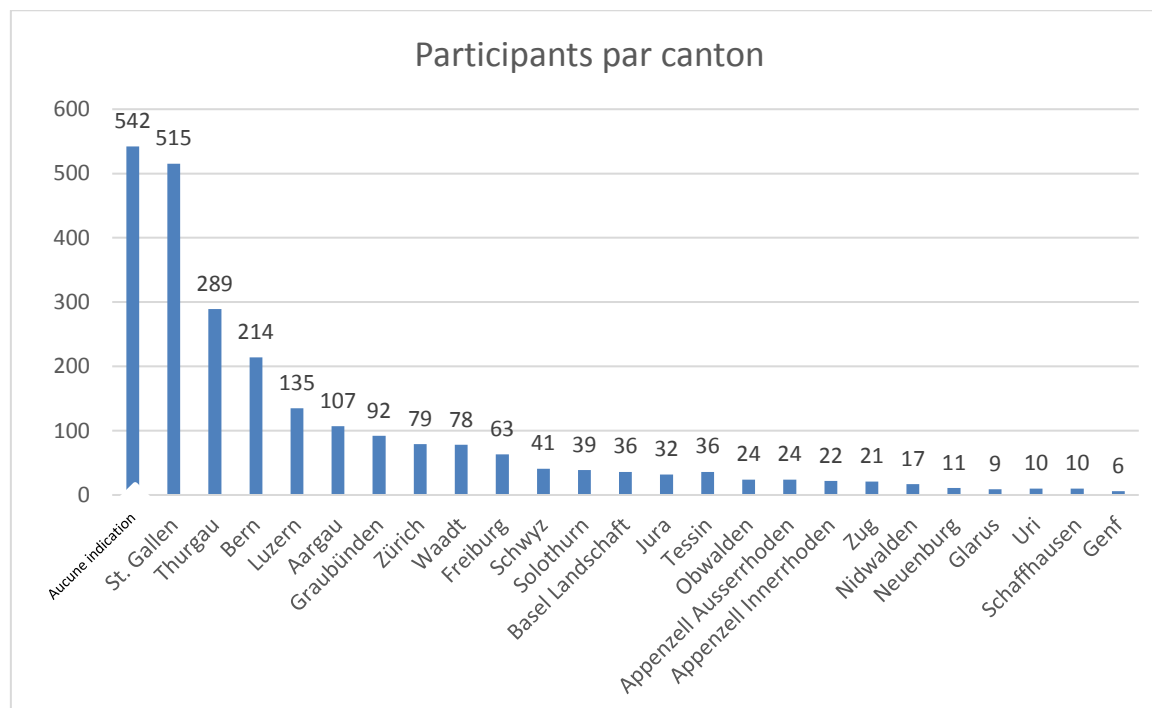
Deux enquêtes séparées ont été menées : l'une d'ordre général et l'autre, spécifique, pour les exploitations d'estivage. L'analyse des questions relatives à l'estivage commence au chapitre six. Les résultats de Suisse orientale sont particulièrement bien représentés. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les cantons correspondants ont été tout spécialement affectés par la sécheresse l'année passée. Il se peut par ailleurs que les unions cantonales aient mieux relayé les questions. Une chose est claire toutefois : la sur-représentation de Suisse orientale provoque une distorsion des résultats dans le sens d'un « fort degré d'affectation ».

Au total, 2 507 personnes ont participé à l'enquête générale et 158 à l'enquête sur les exploitations d'estivage. Les analyses qui suivent ont trait à toute la Suisse. Le cas échéant, les différences entre la Suisse romande et la Suisse alémanique seront spécifiées.

Bien que les résultats portent sur l'ensemble de la Suisse, leur pertinence doit se considérer comme limitée. D'une part en effet, les réponses ont été plus nombreuses dans deux cantons (Saint-Gall et Thurgovie) ; les réponses étaient moins nombreuses dans d'autres cantons. D'autre part, les chefs des exploitations le plus affectées avaient tendance à participer plus fréquemment, de sorte que les résultats mettent en évidence une affectation quelque peu disproportionnée.

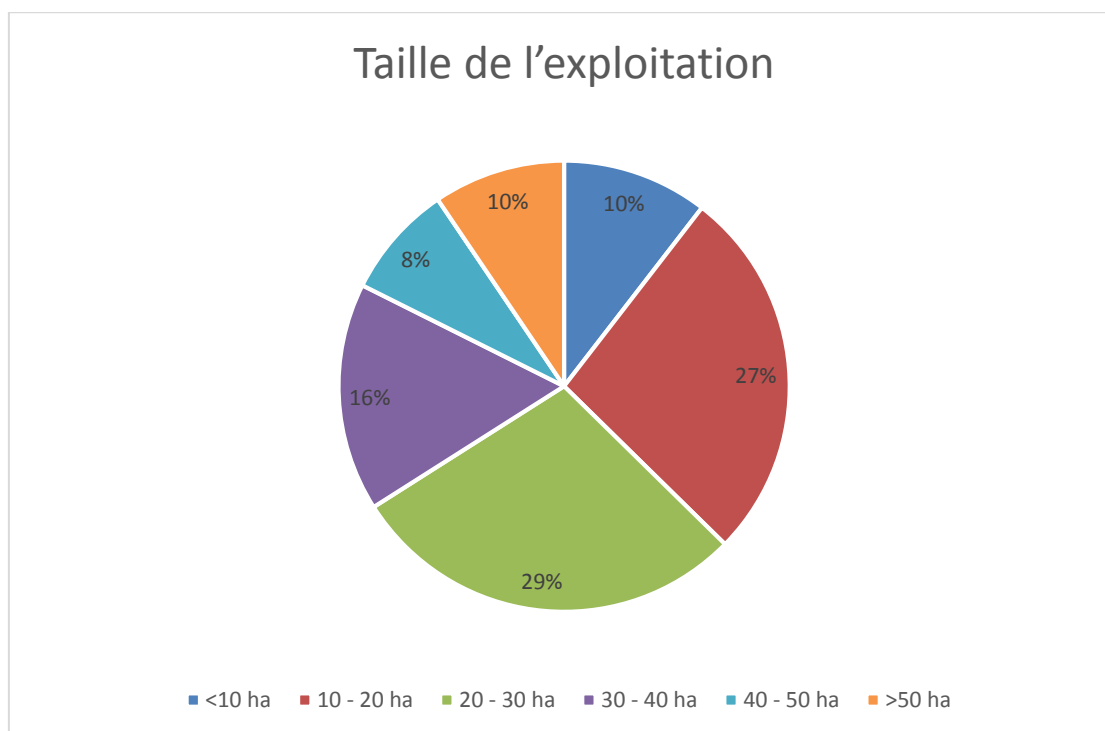
2. Résultats par canton et taille d'exploitation

Comme exposé dans la situation initiale, ce sont surtout des paysans du nord de la Suisse, de Suisse orientale et de Suisse centrale qui ont participé à l'enquête. En moyenne, ils ont été plus affectés par la sécheresse que les agriculteurs d'autres régions de Suisse. Les exploitations les moins représentées dans l'enquête sont situées à Zurich, Schaffhouse, Berne et dans les cantons romands.



Ce sont surtout des exploitations plus importantes qui présentent une participation à l'enquête au-dessus de la moyenne ; en revanche, les petites exploitations (<10 ha) ont été nettement sous-représentées, ce qui pourrait signifier que la pénurie d'eau a plus éprouvé les exploitations disposant d'une surface supérieure que les plus petites.

72 % des exploitations disposent d'une surface allant de 10 à 40 hectares. Il convient de souligner qu'en Suisse romande près de 36 % des participants ont une exploitation d'une surface supérieure à 50 hectares.



3. Degré d'affectation en général

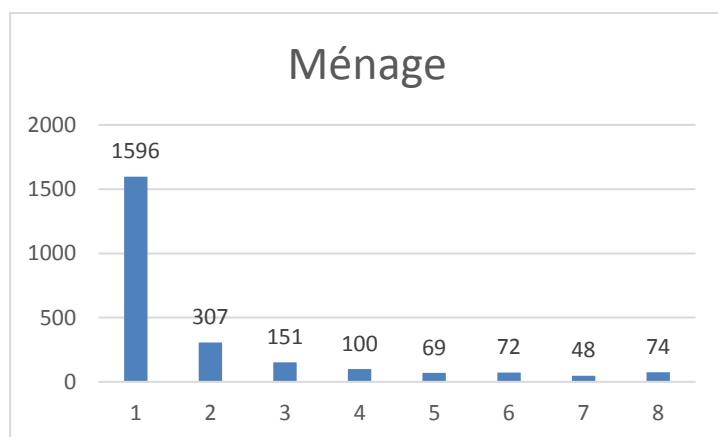
La première partie de l'enquête portait sur le degré d'affectation. La question était la suivante :

« À quel degré et où avez-vous été concerné(e) par la pénurie en eau ces dernières années ? »

Les participants devaient répondre en précisant de 1 à 10 (1 = pas du tout, 10 = extrêmement, très fortement). L'enquête a été subdivisée en plusieurs domaines : ménage, production végétale (différentes cultures) et élevage (eau d'abreuvement, nettoyage de l'étable, etc.).

3.1. Ménage

Pour le domaine « Ménage », 2 417 réponses ont été reçues. 34 % des exploitations indiquaient avoir été affectées par la sécheresse pour le ménage d'une manière ou d'une autre. A première vue, cette valeur est étonnamment élevée, car l'on attendrait plutôt une pénurie d'eau ménagère dans les exploitations d'altitude et pas dans les exploitations de plaine. La question de l'approvisionnement en eau (voir chap. 4.2) montre toutefois qu'environ 36 % des exploitations participantes n'utilisent pas d'eau des réseaux publics pour leur ménage, mais leur propre source en revanche. Il y a fort à supposer que des pénuries et des restrictions liées à cette source ont fait que plus d'un tiers des exploitations étaient également affectées par la sécheresse pour le ménage. Plus de 10 % de manière disproportionnellement élevée même.



3.2. Production végétale

La question relative à la production végétale concernait diverses cultures. Comme il y était prévisible, le degré d'affectation pour la sécheresse estivale varie selon la culture et la région. Les agriculteurs affectés ont uniquement répondu pour les cultures qu'ils pratiquent personnellement. Cela explique la participation différente selon la culture. Une analyse plus précise des données a néanmoins indiqué que certains participants ont coché par erreur 1 (pas concerné) pour les cultures qu'ils ne cultivent pas, ce qui pourrait avoir faussé les résultats dans une direction un peu trop positive en ce qui concerne la production végétale. Pour corriger cette erreur, la valeur 1 cochée par ces exploitations a été supprimée, laissant apparaître une affectation proportionnellement plus importante de la production végétale.

Compte tenu des participations différentes, les constatations suivantes sont effectuées par catégories:

Les cultures suivantes étaient moins affectées : colza, tournesols, céréales, légumineuses, fraises et vignes. Pour les fraises, la raison est la récolte d'une grande partie au début de l'été déjà, de sorte que la récolte n'a pas été affectée par la sécheresse qui a suivi. Le colza dispose d'un long système racinaire (racines pivotantes) au moyen desquelles les plantes vont chercher l'humidité en profondeur. La même chose vaut pour la vigne qui, de toute façon, comme le tournesol, sont des plantes qui apprécient la sécheresse.

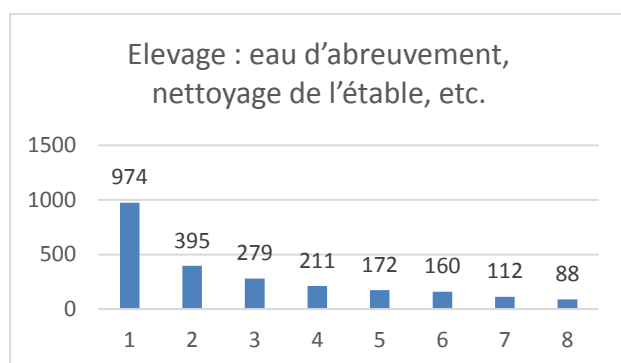
Les producteurs de pommes de terre, de maïs, de betteraves sucrières, de légumes des champs et de cultures spéciales ont fait part d'un degré d'affectation supérieur. Ces cultures connaissent leur principale croissance végétative en été / en plein été et sont donc très vulnérables à la sécheresse. A cela s'ajoute que les pommes de terre et les betteraves sucrières sont des plantes qui stoppent leur croissance à partir de températures supérieures à 28 degrés environ. Le maïs, plante aux racines traçantes, est également sensible à une sécheresse prolongée.

Les surfaces herbagères étaient également les plus touchées par la sécheresse estivale de l'année passée. Dans ce domaine, plus de la moitié des exploitations ont fait savoir que leurs surfaces étaient moyennement ou fortement affectées par la sécheresse. La première coupe au printemps avait certes donné une bonne récolte, mais la deuxième et la troisième coupe ont donné de maigres résultats en maints endroits.

Le degré d'affection en Suisse romande était plus élevé qu'en Suisse alémanique pour les cultures de céréales, de maïs et de colza. Cela n'est pas étonnant compte tenu de la place plus importante qu'occupe l'agriculture en Suisse romande.

3.3. Elevage

La pénurie était moindre dans l'élevage parmi les exploitations de plaine. La différence d'affection s'avère ici importante entre exploitations de plaine et exploitations d'altitude.



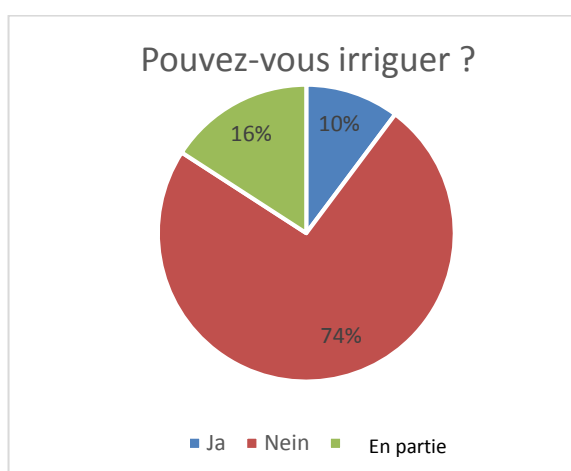
1 = pas concerné; 8 = très concerné.

4. Irrigation

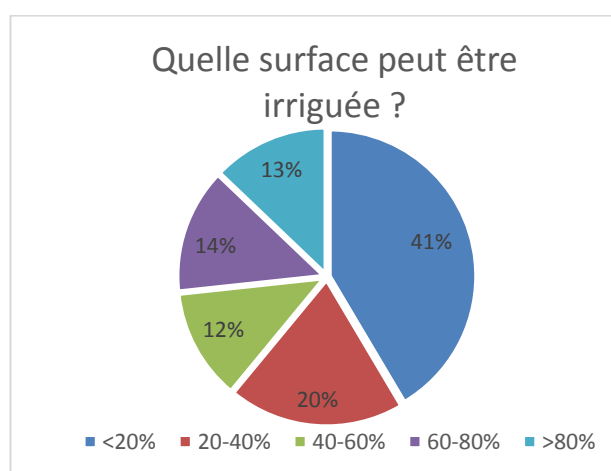
Dans la perspective de futures périodes de sécheresse, il est important de savoir dans quelle mesure les agriculteurs sont déjà dotés d'infrastructures d'irrigation ou s'ils ont prévu d'en installer.

4.1. L'irrigation est-elle possible et, dans l'affirmative, sur quelle surface ?

Participants: 2 485



Participants: 528



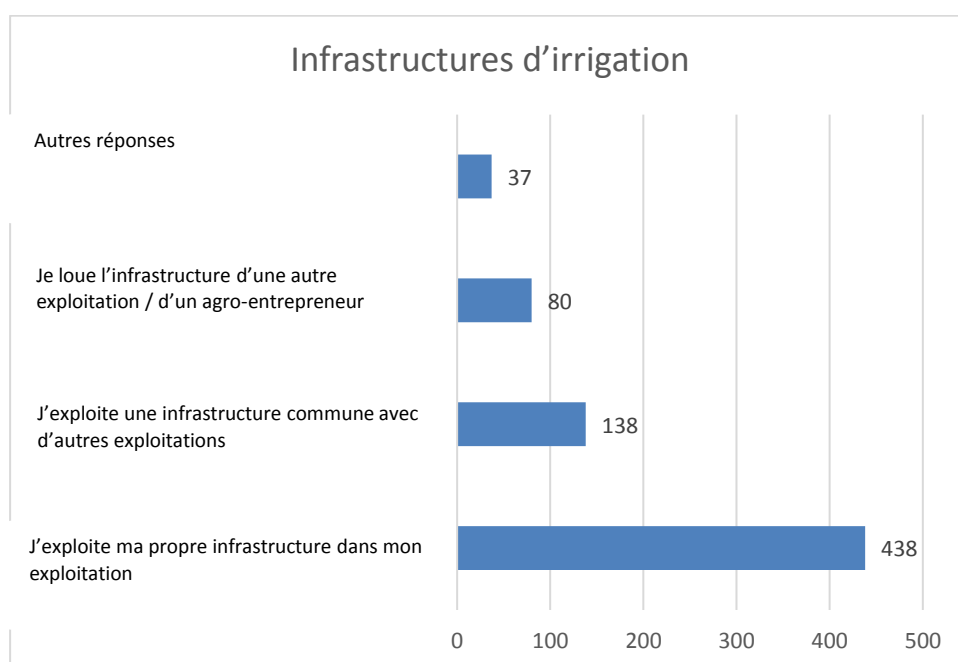
26 % des chefs d'exploitation indiquent qu'ils sont en mesure d'irriguer. Selon les relevés complémentaires de l'OFS, la part des exploitations disposant d'un système d'irrigation se situe à 13 %, proportion qui

peut avoir légèrement augmenté depuis 2016. Une valeur de 26 % est toutefois trop élevée, d'autant plus que les exploitations de grandes cultures sont surreprésentées. Il convient par ailleurs de remarquer ici qu'une grande partie des 74 % d'agriculteurs qui ne peuvent pas irriguer en ce moment ne pourront ou ne voudront probablement pas le faire dans le futur non plus. Il s'agit entre autres d'exploitations qui comptent une part importante de prairies dont l'irrigation ne vaudra pas la peine à l'avenir non plus.

Les exploitations agricoles n'ont en outre équipé qu'une partie de leurs parcelles avec des conduites d'irrigation. Ainsi, plus de 60 % d'entre elles ont indiqué pouvoir irriguer moins de la moitié de leurs surfaces. Dans le cas présent, les surfaces herbagères, qui ne sont généralement pas équipées, pourraient faire pencher la balance.

4.1.1. Infrastructure d'irrigation

Participants: 656

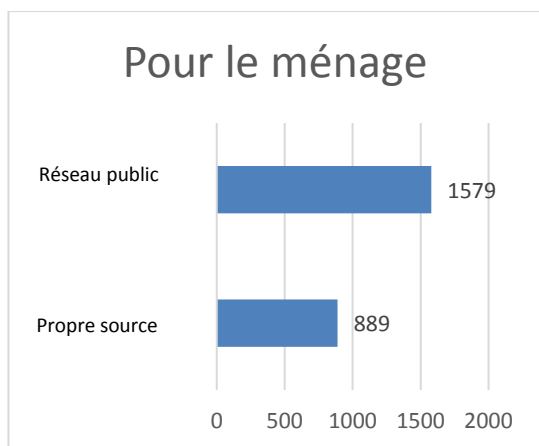


Il existe ici un potentiel d'amélioration quant à un financement durable de solutions d'irrigation, en effet, lorsque cela est possible, des coopérations avec des voisins sont, dans ce domaine, certainement plus économiques que des solutions individuelles (voir chap. Conclusions). L'enquête montre toutefois que plus de 67 % des participants n'ont pas choisi cette option, ce qui pourrait éventuellement indiquer qu'une coopération n'est dans certains cas pas possible, notamment lorsqu'une exploitation est trop éloignée de l'autre ou qu'un seul système d'irrigation ne suffit pas pour irriguer les cultures de deux ou plusieurs exploitations.

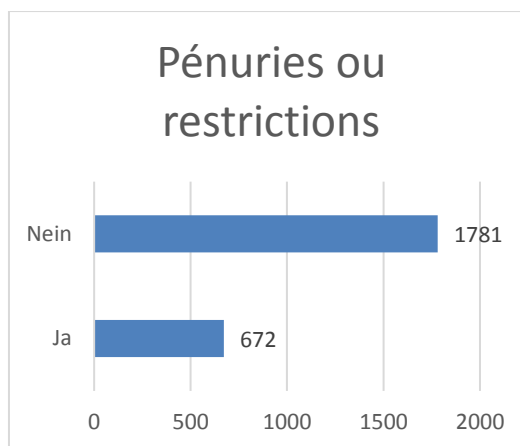
4.1.2. Approvisionnement en eau

Pour l'approvisionnement en eau, il était question de connaître la provenance de l'eau utilisée.

4.1.3. Pour le ménage



Participants: 2 468

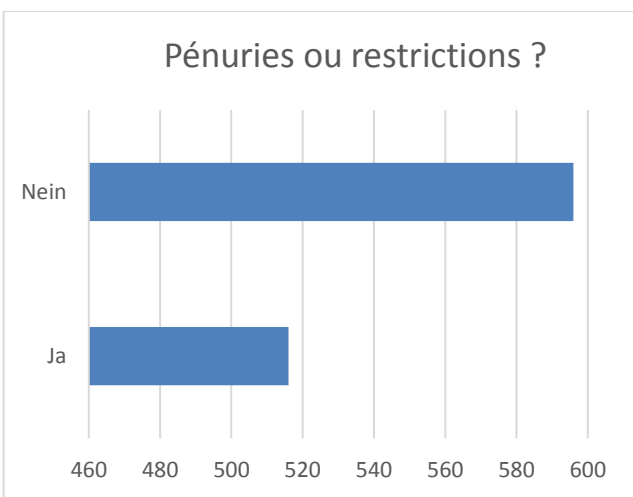
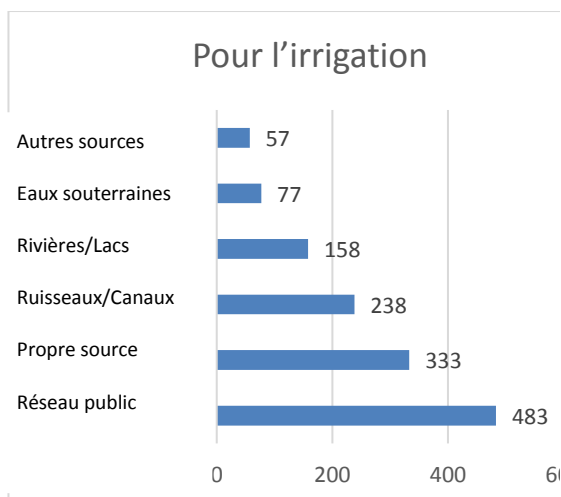


Participants: 2 453

4.1.4. Pour l'irrigation

Participants : 1 346

Participants : 1 112

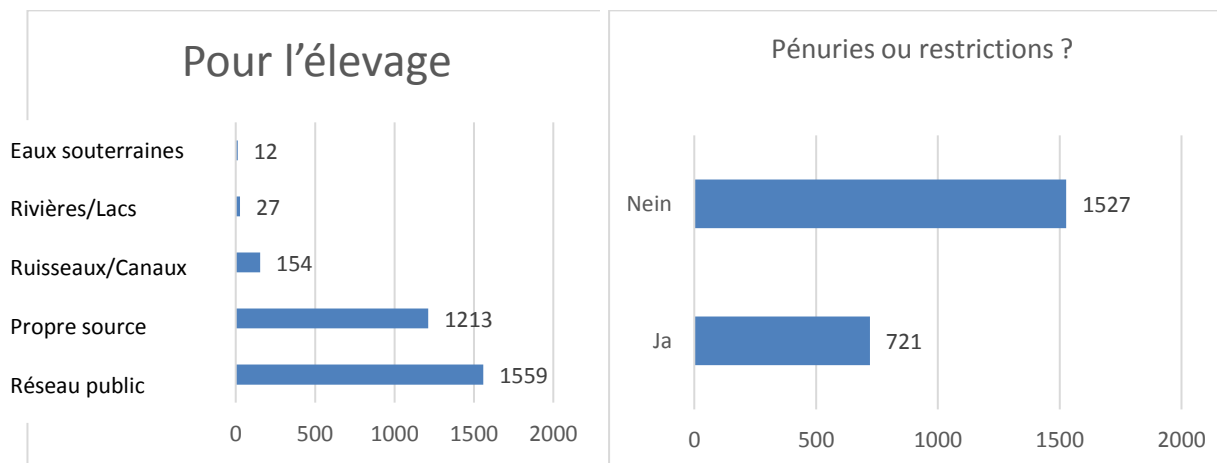


Le fait que la majorité des exploitations utilisent l'eau du réseau public pour l'irrigation peut à première vue étonner, mais la raison est qu'elles n'ont soit aucun accès aux eaux de surface soit que le captage est restreint au moment où les cultures auraient besoin d'être irriguées. En effet, lors d'un été pauvre en précipitations, les organismes aquatiques sont aussi tributaires d'une quantité suffisante d'eau, c'est pourquoi les cantons restreignent parfois le captage par l'agriculture. De plus, durant les périodes sèches, l'eau de source arrive vite à ses limites lorsqu'elle est aussi utilisée pour l'irrigation, de sorte que de nombreuses exploitations se trouvent très souvent confrontées à un dilemme : utiliser le réseau public ou accepter un dommage conséquent aux cultures.

4.1.5. Pour l'élevage

Participants : 2 965

Participants : 2 248



Dans le domaine de l'élevage, l'eau utilisée pour le nettoyage des étables ainsi que pour les installations de traite des exploitations laitières est puisée en premier lieu dans le réseau public, tandis que l'eau de source est plutôt employée pour l'abreuvement des bêtes au pâturage. Quelque 450 exploitations ont en outre indiqué utiliser tant une source propre que le réseau public pour l'approvisionnement en eau.

4.2. Coût de l'irrigation

L'enquête portait également sur la hauteur des dépenses pour l'irrigation l'année passée. Selon le degré d'affectation, les dépenses oscillaient entre 0 et 30 000 francs environ au maximum. Les coûts indirects comme p. ex. l'achat complémentaire de fourrage par suite de la sécheresse ne faisaient pas l'objet de cette enquête.

5. Infrastructure/Assurance

Dans le domaine Infrastructure/Assurance, il s'agissait de savoir si l'installation d'une infrastructure d'irrigation est prévue à l'avenir et comment les exploitations sont assurées contre les pertes de récoltes.

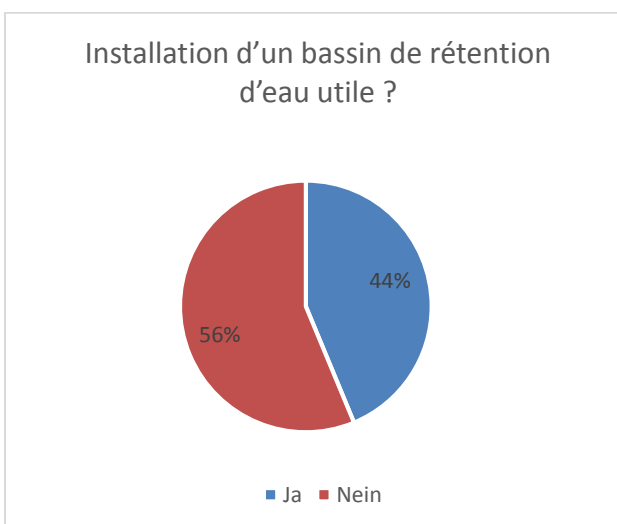
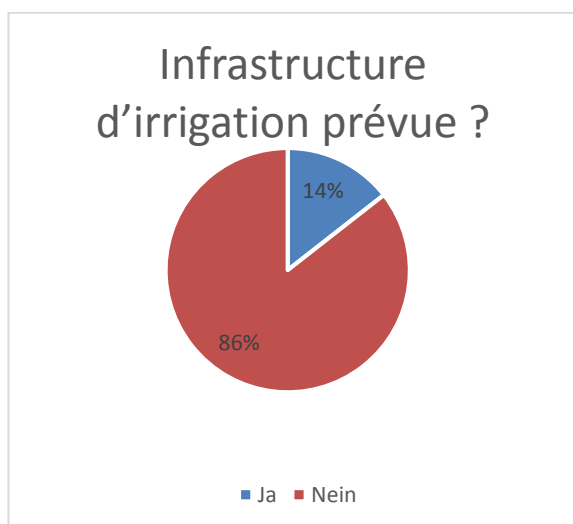
5.1. Infrastructure d'irrigation

Participants : 2 459

Le rapport clair en termes de la planification des infrastructures d'irrigation tend à indiquer qu'un nombre supérieur à la moyenne d'exploitations bovines possédant des surfaces herbagères a participé à l'enquête. En règle générale, l'acquisition de systèmes d'irrigation pour les surfaces herbagères en vaut moins la peine que pour celles d'autres cultures.

Participants : 2 248

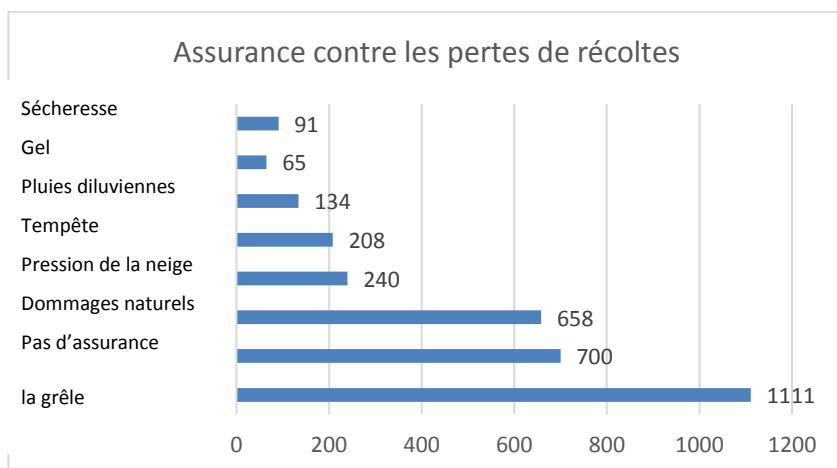
L'enquête révèle que, pour l'élevage, de nombreuses exploitations recueillent également de l'eau de pluie, par exemple par les gouttières. On peut donc partir du principe que les bassins de rétention sont intéressants, en particulier pour les exploitations d'élevage, alors qu'ils offriraient une quantité trop faible pour l'irrigation de plus grandes surfaces.



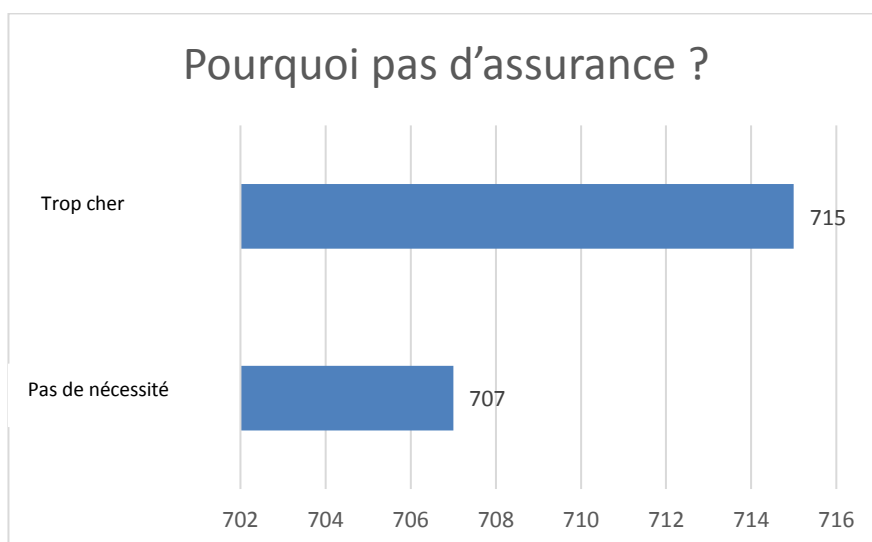
5.2. Assurance

Peu d'exploitations seulement ont souscrit une assurance contre la sécheresse et le gel. Raison: les produits d'assurance correspondants demeurent trop chers pour les producteurs. C'est l'assurance contre la grêle qui est de loin la plus souscrite. Il y avait lieu de s'y attendre, car la grêle cause des dommages depuis de nombreuses décennies. Cela reflète à peu près le tableau général des assurances dans l'agriculture suisse. Environ 22 % des exploitations participantes ont déclaré qu'elles ne souscrivaient aucune assurance, alors qu'il s'agissait plutôt d'exploitations comportant une importante part de surfaces herbagères.

Participants : 3 207



Participants : 1 422



6. Régions d'estivage

Au total, 158 participants de toute la Suisse ont répondu aux questions sur les régions d'estivage. La participation était en l'occurrence nettement plus faible par rapport aux questions concernant les exploitations de plaine. Il faut en prendre compte pour la pertinence des résultats.

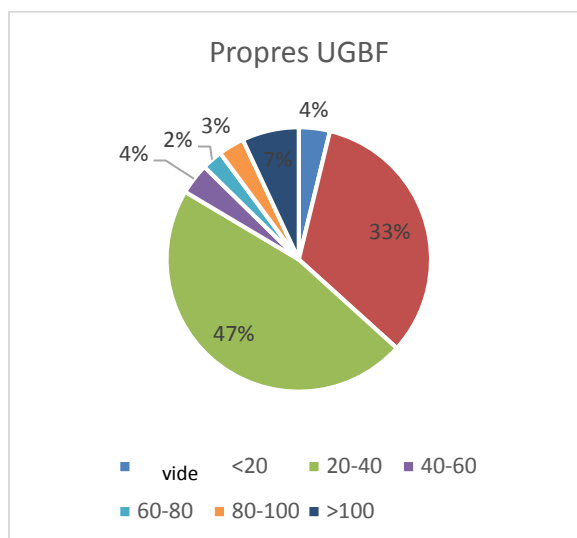
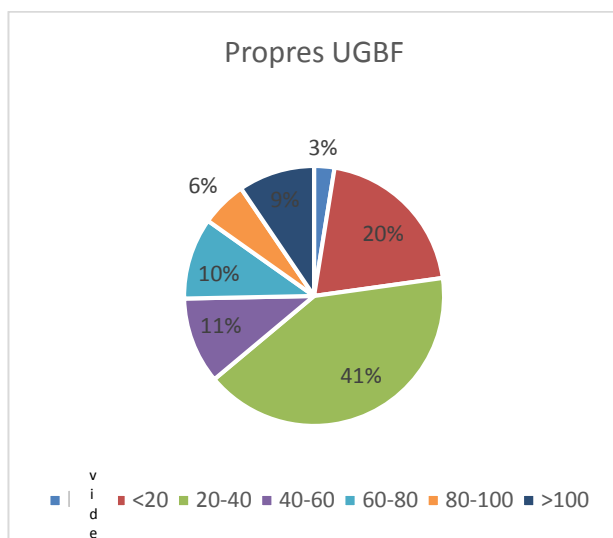
6.1. UGBF

Combien d'UGBF estivez-vous ?

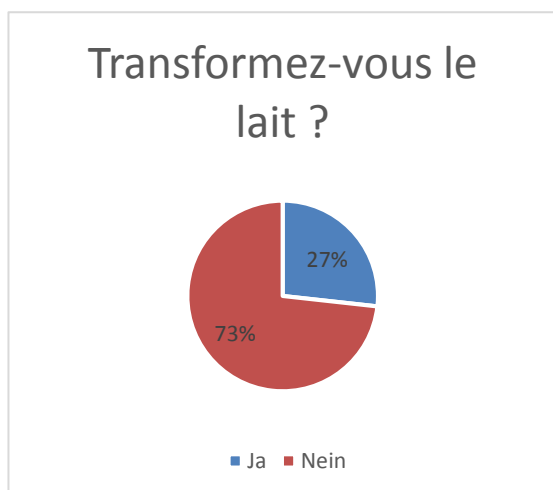
Participants: 158

Combien d'unités UGBF estivées vous appartiennent ?

Participants: 158



Transformez-vous du lait en fromage sur l'exploitation d'estivage?



Du fromage est produit sur 27 % des alpages.

6.2. Ravitaillement en eau des exploitations d'estivage

Environ 28 % des alpages ont dû se ravitailler en eau. Les quantités variaient fortement: un groupe de paysans ont déclaré avoir transporté eux-mêmes entre 10 et 1 000 l par jour en voiture au moyen des bidons de lait. Un autre groupe fait état de quantités nettement supérieures qu'il a fallu transporter jusqu'à l'alpage durant la saison, à savoir entre 10 000 et 30 000 litres.

Le fort volume d'eau a été transporté jusqu'aux exploitations d'estivage au moyen de voitures de tourisme. Dans quatre cas, le chef d'exploitation déclare avoir bénéficié de l'assistance d'hélicoptères pour le transport. C'est particulièrement nécessaire lorsque les voies d'accès ne se prêtent pas au transport. Dans ces cas extrêmes, l'armée s'est chargée du transport.

7. Messages principaux et conclusions

L'enquête révèle que la longue période de sécheresse subie l'été dernier a eu un impact sur de nombreuses exploitations. La participation a été particulièrement importante dans les cantons spécialement affectés de Saint-Gall et de Thurgovie, alors qu'elle a été très faible notamment en Suisse romande. Les résultats ne sont donc pas représentatifs pour l'ensemble de la Suisse.

Le fait qu'environ 34 % des ménages paysans sont affectés par la sécheresse, d'une manière ou d'une autre, mérite d'être souligné. Il est permis d'en conclure que de nombreuses exploitations ne sont toujours par raccordées au réseau public, mais utilisent leurs propres sources. Il semble que celles-ci ne fournissent pas suffisamment d'eau les années de sécheresse et, qu'en conséquence, des difficultés d'approvisionnement peuvent survenir rapidement.

Pour les cultures, il est apparu que les surfaces herbagères ont le plus souffert de la longue sécheresse. Cela provient du fait qu'en l'occurrence une irrigation vaut moins la peine par rapport à d'autres cultures. Pour des raisons de rentabilité, les exploitations concernées ont moins d'infrastructures d'irrigation et, la plupart du temps, ne prévoient pas d'en installer.

En outre, les cultures de pommes de terre, de maïs, de fruits, de légumes des champs et de betteraves sucrières ont fortement souffert. Pour ces cultures, une irrigation artificielle permet d'éviter des pertes de rendement élevées. Les infrastructures d'irrigation sont plus judicieuses lorsqu'elles sont efficaces et leur emploi peu onéreux, p. ex. une infrastructure d'irrigation commune en coopération.

Le réseau public de distribution d'eau couvre la plus grande partie des exploitations de plaine en particulier. Environ 36 % des exploitations tirent leur eau de leur propre source. Certains agriculteurs sont prévoyants et utilisent diversement de l'eau de pluie préalablement collectée.

Les assurances contre les dégâts provoqués par la grêle qui se produisent depuis longtemps sont relativement courantes. Des assurances contre la sécheresse sont encore peu souscrites à ce jour. Le facteur coût joue ici un rôle important, tout comme le fait que la sécheresse n'ait pas provoqué de trop grandes pertes de récoltes.

Dans les exploitations d'estivage, l'approvisionnement en eau pour l'abreuvement des animaux en particulier a constitué un problème l'été dernier. En plus de l'eau pour les animaux, il faut de l'eau pour la transformation du fromage et pour garantir les normes d'hygiène. Les différences du volume d'eau apporté variaient fortement. L'existence de certaines exploitations qui ont dû transporter des quantités considérables pourrait être en péril si de telles années venaient à se répéter, car le transport de l'eau engendre des coûts élevés qui ne sont que rarement indemnisés par les autorités.

La dépendance d'une propre source pour un grand nombre d'exploitations est problématique. Un peu plus d'un tiers des chefs d'exploitation qui ont participé à l'enquête ont indiqué ne pas être raccordés au réseau public de distribution d'eau. Presque autant ont déclaré avoir même des problèmes dans le domaine du ménage. Il est permis de présumer que la proportion est inférieure pour l'ensemble de la Suisse, car les exploitations plutôt affectées ont eu plus tendance à participer.

8. Recommandations d'actions

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, le fait que de nombreuses exploitations soient dépendantes de leurs propres sources constitue avant tout un risque qui pourrait s'aggraver à l'avenir. Lorsque tant l'exploitation que le ménage dépendent d'une propre source et que celle-ci n'a pas fourni suffisamment d'eau en 2018, la recherche d'une alternative pour l'approvisionnement serait judicieuse. Quant à l'irrigation en production végétale, l'approvisionnement en eau toujours plus important dans le réseau

public pose encore une fois un problème, car il engendre notamment des coûts élevés pour les exploitations. Dans ce cas aussi, la recherche de sources alternatives pourrait remédier à la situation et créer des stratégies permettant de réduire d'éventuels conflits d'utilisation.

La pénurie d'eau s'avère particulièrement problématique pour les surfaces herbagères car, l'irrigation n'en valant pas la peine, il faut trouver des solutions alternatives. D'une part, l'augmentation de la culture de plantes fourragères résistantes à la sécheresse telle la luzerne peut remédier à la situation, d'autre part, de nouvelles sortes ou d'autres compositions d'espèces sur la surface fourragère peuvent réduire les pertes de rendement. Il y aurait aussi lieu d'examiner une modification des dates de fauche, ce dont la recherche devrait se charger en priorité.

Pour ce qui est de l'approvisionnement suffisant en eau pour les cultures, les exploitations doivent réfléchir à la faisabilité et à la rentabilité d'une installation d'irrigation. Si une installation s'avère possible, des coopérations avec des voisins sont certainement plus économiques que les solutions individuelles. L'irrigation des cultures s'effectue de préférence la nuit, car l'eau ne s'évapore pas et que le temps est le plus souvent calme, ce qui accroît sensiblement son efficacité tout en affectant moins les cultures. L'organisation de l'irrigation constitue un défi, surtout en cas d'exploitation commune des installations, car une concertation préalable est nécessaire pour éviter de devoir irriguer durant la journée.

En outre, la recherche sera appelée à se pencher sur l'amélioration des techniques d'irrigation en vue d'accroître davantage leur efficacité et de réduire ainsi la consommation. Une technique très efficace, l'irrigation au goutte à goutte, est ici toute trouvée, mais le défi se situe dans l'installation d'envergure et coûteuse de ces systèmes. Or, une telle installation est aujourd'hui bien souvent trop chère pour les exploitations possédant des surfaces plus importantes.

En plus des questions sur l'irrigation et d'éventuelles adaptations de sortes et de cultures, il convient également d'examiner plus profondément les assurances contre les pertes de récoltes par suite de sécheresse. Une réduction éventuelle du coût des primes correspondantes est un élément discuté dans le cadre de la Politique agricole 22+.

Pour l'abreuvement des animaux, les chefs d'exploitation devraient envisager l'utilisation d'une installation pour la collecte d'eau de pluie, car elle en vaudra toujours plus la peine au vu des étés toujours plus chauds et secs. Cela vaut tant pour les exploitations de plaine que pour celles d'estivage. En plaine, une telle installation permet de réduire les dépenses liées à la consommation d'eau, tout comme les onéreux transports dans les régions d'estivage.